

Publié sur le site internet le 13/06/2023

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 12/06/2023

N° unique de télétransmission 078-200081370-20230607-D-2023-006-002-DE

Délibération N° 2023.06.002

OBJET : SEASY – Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le SEPT JUIN à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle communale de Garancières-en-Beauce, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier (pouvoir de DRAPIER Valère) BICENKO Katherine BOURGY Marc COQUELLE Daniel GODEAU Hervé HENRY Xavier JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent MORIN Yvan	X X	X X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine MOUSSY Corinne	X X		X X
	TOTAUX	22 (2 pouvoirs)	20 (2 pouvoirs)	20 (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

Absents excusés : Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER, Valère DRAPIER qui donne pouvoir à Didier BERNIER, Jérôme PORTHAULT.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date convocation	01/06/2023
Nombre délégués en exercice	42
Nombre délégués prenant part au vote	24
	Pour 24
	Contre -
	Abstentions -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et plus particulièrement son article L.313-1 relatif à la création des emplois par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Président pour la période 2022 – 2026,

Vu le tableau des emplois,

Considérant l'avancement possible d'un adjoint administratif principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe,

Considérant l'évaluation professionnelle de cet agent au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

ADOpte le tableau des emplois applicable au 1er juillet 2023 qui acte :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au service Eau Potable
- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au service Eau potable.

DIT que les crédits nécessaires à cette décision seront inscrits au budget 2023 et suivants du service eau potable.

Fait à Ablis, le 9 juin 2023

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*

